

MAIRIE DE LANGENSOULTZBACH
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2021.

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Mme Evelyne LEDIG - Maire

Présents tous les membres, sauf Mmes STIEFEL Martine, FULLENWARTH Mylène, PETER Catherine et M. PETRY Philippe.

Mme FULLENWARTH Mylène a donné Pouvoir à M. BRUNNER Emmanuel
Mme STIEFEL Martine a donné Pouvoir à Mme CHANOIR Nathalie

Convocation du 23 mars 2021.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance à 20h00.

Mme le Maire fait part d'un point rajouté à l'ordre du jour (avant le point Budgets), à savoir la fiscalité directe locale pour l'année 2021.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. MIRBACH Pascal

1. Approbation du compte rendu du 15 février 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Comptes Administratifs et Comptes de gestion 2020.

Après avoir pris connaissance des écritures et des résultats de l'année 2020, les élus approuvent les comptes administratifs 2020 comme suit :

<u>COMMUNE</u>	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
Recettes	736 978.01 €		73 834.41 €
Dépenses	570 133.69 €		124 008.82 €
Excédent	166 844.32 €	Déficit	- 50 174.41 €
<u>LOTISSEMENT</u>	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
Recettes	150 207.50 €		111 762.09 €
Dépenses	114 867.00 €		224 715.75 €
Excédent	35 340.50 €	Déficit	- 112 953.66 €

Sur proposition de Mme le Maire, les élus décident d'affecter les résultats 2020 comme suit :

- apurement du déficit d'investissement pour un montant de 50 174.41 € et,
- le solde, soit 116 669.91 €, reporté sur l'exercice 2021.

Mme le Maire informe les élus que les écritures et les résultats 2020 des comptes de gestion établis par le Trésorier sont en tout point identique à ceux des comptes administratifs 2020.

Les élus approuvent les comptes de gestion de l'année 2020.

3. Fiscalité directe locale – Année 2021.

Mme le Maire fait part du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales lié à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales à compter du 1^{er} janvier 2021.

Pour mémoire, les taux d'imposition de la commune étaient de 14.50 % pour la taxe d'habitation, 14.03 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 44.73 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation et sont intégralement compensées par le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département (13.17 %).

Pour garantir une compensation à l'euro près, les services de la Direction des Finances ont calculé un « coefficient correcteur » pour chaque commune.

Après délibération, le conseil municipal, prend acte du nouveau taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui est de 27.20 % pour la commune (soit 14.03 % + 13.17 %) et décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2021, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.20 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.73 %

4. Budgets Primitifs 2021 – COMMUNE et LOTISSEMENT.

Mme le Maire présente aux élus les budgets primitifs 2021 (COMMUNE et LOTISSEMENT) qui ont été au préalable soumis à la commission des Finances.

Après en avoir pris connaissance, les élus adoptent les Budgets Primitifs 2021 comme suit :

COMMUNE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	725 869.91 €	524 174.41 €
Dépenses	725 869.91 €	524 174.41 €

LOTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	124 353.66 €	183 432.52 €
Dépenses	169 619.36 €	183 432.52 €

Mme STIEFEL Martine rejoint l'assemblée à 21h25.

5. Adhésion au groupement de commande pour le marché de rénovation de l'éclairage public.

Dans le cadre du projet de finalisation du passage en Led de l'éclairage public de la commune, les élus approuvent l'adhésion au groupement de commande de la Communauté de communes pour la passation et la signature du marché.

Une convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement sera coordonnée par la Communauté de communes en partenariat avec les communes « volontaires ».

Une commission d'attribution propre au groupement est constituée et composée, pour chaque commune, d'un représentant titulaire et d'un suppléant.

Les élus désignent Mme LEDIG Evelyne - représentant titulaire et M. KAISER Francis – représentant suppléant de la commission d'attribution du groupement de commande pour le marché de rénovation de l'éclairage public.

6. Marché de voirie – 4^{ème} tranche / Choix des entreprises Lot 1 Voirie et Lot 2 Réseaux secs.

Mme le Maire informe les élus des résultats de la consultation lancée sur le site Alsace Marchés Publics le 19 février pour le réaménagement de la voirie - rue principale – 4^{ème} tranche.

11 entreprises ont déposé leur offre pour les lots 1 - VOIRIE et lot 2 - RESEAUX SECS.

Pour mémoire, le lot 1 a été estimé à 242 025 € hors taxes et le lot 2 à 52 217.50 € hors taxes.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des résultats, le conseil municipal attribue le lot 1 à l'entreprise TRABET de Haguenau pour un montant hors taxes de 169 767 € et lot 2 à l'entreprise E.I.E. de Haguenau pour un montant de 33 852.26 €.

Les élus chargent Mme le Maire de notifier le marché aux entreprises et l'autorisent à signer tous les documents afférents à ce marché.



7. Examen de la demande de l'Amicale des Chasseurs du Fleckenstein.

Mme le Maire présente la demande de l'Amicale des Chasseurs du Fleckenstein pour le paiement en deux versements du loyer de la chasse pour l'exercice 2021/2022.

Conformément à l'article 11 du Cahier des Charges pour la Location de la Chasse, les élus acceptent, pour l'exercice 2021, le paiement en deux versements égaux du loyer de la chasse du lot 259-02 de l'Amicale des Chasseurs du Fleckenstein.

8. Subvention à l'Association des Œuvres Scolaires de Wissembourg.

Après avoir présenté les prestations et services proposés par l'Association des Œuvres Scolaires aux écoles (location de matériel pédagogique et sportif, participation à des sorties culturelles, organisation des transports pour les sorties ski), le conseil municipal approuve le versement d'une subvention fixée à 1.50 € par élève, soit 135 euros, à l'Association des Œuvres Scolaires de Wissembourg.

9. Divers.

Mme le Maire fait part de déclarations d'intention d'aliéner :

- Bien situé 10 rue des Montagnes
- Bien situé 7 rue des Frères
- Bien situé 20 rue des Cerfs
- Bien situé 43 rue principale

Mme le Maire fait part d'une demande de subvention de CARITAS Alsace. En effet, 24 personnes de la commune ont bénéficié en 2020 d'une aide et/ou d'un soutien de l'association.

Après discussion, les élus décident du versement d'une subvention de 300 € à CARITAS Alsace.

Mme le Maire fait part du succès de la journée éco citoyenne initiée par le conseil municipal des enfants et consacrée au nettoyage de printemps dans et autour du village.

Plus de 60 participants ont répondu à l'appel le samedi 20 mars pour ramasser les déchets et détritiques jetés par des individus incivils et inconvenants.

Un grand merci à tous les intervenants.

Mme le Maire fait part d'un courrier de remerciement de l'Association de Pêche et de Pisciculture de Langensoultzbach pour l'attribution de la subvention exceptionnelle pour l'extension des locaux à l'étang Langmatt.

Mme le Maire invite les élus disponibles à une rencontre le Mercredi 7 avril 2021 à 9h00 avec M. LE MEUR du FREDON pour discuter du projet d'enherbement du cimetière.

Mme le Maire informe les élus que, comme déjà évoqué, la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le Jeudi 15 avril à 19h00 pour la présentation des avant-projets « Etude hydraulique et de restauration de la continuité écologique du Soultzbach » et « Site des étangs domaniaux de la Nonnenhardt ».

La séance est levée à 22h20

Pour copie conforme.
Langensoultzbach, le 30 mars 2021.
Mme le Maire – Evelyne LEDIG

